

Mutations, réorganisation, externalisation, précaires, suite...

Si lors des derniers mouvements le sujet du travail précaire n'avait pas pu à lui seul mobiliser fortement, c'est sans doute parce que la position extrêmement rigide de notre direction a fini par décourager beaucoup d'entre nous. Peut-être aussi parce que les emplois des salariés SPS n'étaient pas encore suffisamment visés par la politique destructrice de notre direction.

Cette absence totale de dialogue marquait déjà quelques perspectives peu réjouissantes. Le refus d'embaucher des jeunes, formés pendant plusieurs mois et qui apporteraient cette bouffée d'oxygène dont l'entreprise à tant besoin, dévoile un peu plus les projets de nos dirigeants. Mais voilà une nouvelle attaque envers les salariés avec les cas de mutations autoritaires qui fleurissent et la liste des 379 et des 82 mutables.

C'est maintenant l'emploi « précaire » qui arrive à grands pas pour le salarié SPS.

Un jour, c'est une hiérarchie qui vous dit qu'elle n'a plus besoin de vous et d'aller vous chercher un poste ailleurs, un autre jour c'est DRH qui vous impose une mutation et encore un autre jour c'est DRH qui refuse votre mutation malgré l'accord de principe entre vous et la hiérarchie prenante !

Si tout ceci n'est pas l'annonce d'une forme de précarité de notre travail, comment doit-on l'appeler ?

La bourse aux emplois et les règles d'affichage des postes commencent à être bafouées et de petits arrangements plus ou moins concrets et corrects entre hiérarchies se mettent en place pour répondre aux directives de DRH ou du DGO.

Les règles définissant les principes des mutations sont balayées d'un revers de main. Comment dans ce cas oser afficher sur les murs de SPS la fameuse CHARTE ETHIQUE dans

laquelle le respect des individus est proclamé !

S'il est acquis que l'entreprise doit évoluer au gré du temps, tous les moyens ne sont pas acceptables. Le respect de la collectivité, constituée de tous les salariés, est un élément fondamental que nous devons et devons défendre bec et ongle.

Les témoignages de salariés subissant ces nouvelles méthodes ont permis d'ôter le doute à ceux qui restaient septiques.

Deux autres sujets méritent d'être rappelés.

Nous ne pourrions qu'y être de nouveau confronté et sans doute plus douloureusement qu'aujourd'hui : les précaires et l'externalisation.

La valse des précaires est la démonstration du refus de notre direction d'envisager le futur avec optimisme. C'est un véritable gâchis que nous vivons lorsque des jeunes se voient remerciés alors que souvent leurs compétences et la charge de travail sont là pour permettre des embauches en CDI.

Mais la méthode est bien rodée. On remplace astucieusement des postes occupés par des salariés SPS par des CDD ou intérimaires en procédant à un jeu de chaises musicales. Et, quand il est jugé que cette solution n'est plus satisfaisante, on peut dans certains cas sous-traiter à l'extérieur le travail des salariés SPS.

Personne n'est dupe et la direction doit le savoir.

Plusieurs paramètres font que tous les salariés n'ont pas le même mode d'expression pour faire valoir leur mécontentement.

Il suffit d'ouvrir à peine un peu ses oreilles pour vite comprendre que les choix des principaux dirigeants de SPS sont en déphasage complet par rapport aux attentes de la grande majorité d'entre nous, encadrement compris.

Les rares salariés qui se taisent sont ceux qui attendent une hypothétique promotion ou bien ceux qui espèrent ne pas devoir faire leurs valises vers l'Eldorado de la grande région parisienne.

En pratique, il se trouve que le degré de mobilisation est un signal que nos dirigeants captent plutôt bien. Et pour nous SUD, ça nous convient car nous pensons que l'on doit oser afficher ses idées. Dans notre état de droits, personne ne peut vous le reprocher.

Lors du mouvement du 11/10/2005, la participation a atteint un chiffre significatif si l'on tient compte de l'effectif actuel et des us et coutumes de notre entreprise sans parler du climat de crainte suscitée, chaque jour un peu plus, par la politique sociale.

Mais, il faut que chacun d'entre nous, prenne conscience que devant une situation aussi préoccupante, il nous appartient de démontrer

notre désapprobation. Il est encore temps mais ça ne durera pas. SUD assume ses responsabilités, mais vous devez aussi être acteurs.

Nous ne pouvons pas laisser faire sans réagir, immédiatement et vivement dans l'intérêt de chaque salarié.

Nous l'avons fait lors de notre intervention lors du CE extraordinaire du 06/10/05 (lire dessous).

Nous l'avons fait avec vous lors du mouvement du 11/10/2005.

Nous le ferons dès le mardi 18/10/05 lors de notre entretien avec M.Olier, grand instigateur de cette nouvelle pratique de la mutation autoritaire, de l'établissement de listes et parfait chef d'orchestre des emplois précaires et de l'externalisation.

CE Extraordinaire du 06 Octobre 2005 Déclaration SUD Métaux 33

Fin 2004, l'Inspection du Travail a constaté de multiples infractions sur le non-respect de la durée du temps de travail. En réponse à ce constat, des Négociations Annuelles Obligatoires sur le sujet ont été mises en place. A ce jour, la direction de SPS et l'ensemble des organisations syndicales n'ont pu aboutir que sur la signature d'une charte. Mais aucun élément crédible ne permet de constater que la situation sur « la maîtrise des horaires » s'améliore.

Ces dépassements d'horaires sont la preuve de l'importance de la charge de travail .

Par la même occasion, l'Inspecteur du Travail vous a demandé de prendre en considération la charge mentale subie par les salariés de SPS, en inscrivant ce risque dans le Document Unique. A ce jour, rien que la constitution du comité de pilotage pose des problèmes.

Ces deux facteurs, la surcharge de travail et la charge mentale, témoignent en autres des mauvaises conditions de travail à SPS.

Alors que ces deux points sont loin d'être résolus, une vague de mobilité sans précédent crée de gros dégâts. Sans avoir manifesté la moindre intention, de nombreux salariés sont contraints de devoir changer d'activité professionnelle. Ces mutations sont arbitraires et sans fondement. Cette procédure forcée ne fait qu'accroître les mauvaises conditions de travail et conduit des salariés à un état de stress.

Vous, en tant que direction de SPS, êtes responsable de l'état de santé des salariés de SPS.

Nous demandons l'abandon de cette procédure de « mobilité forcée ».

Nous demandons le maintien des salariés à leur poste. On obtient jamais de bons résultats par une mobilité imposée. Le projet doit être à l'initiative du salarié .

Sud Métaux 33 demande que cette déclaration soit annexée au PV du présent CE Extraordinaire.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr